Critères d'évaluation - Initiative des Professionnels de la Recherche

À la FINB, nous n'effectuons pas d'évaluation par les pairs et n'évaluons donc pas les demandes en fonction de leur mérite scientifique. Nous nous attendons cependant à ce que vous présentiez une demande solide sur le plan scientifique, ce qui peut être démontré à l'aide des évaluations des trois organismes subventionnaires (CRSNG, CRSH, IRSC) ou d'autres organismes, de publications liées à vos travaux dans le domaine donné, de lettres d'appui de la part de partenaires industriels qui appliquent l'innovation, ou d'autres moyens similaires.

Nous supposons que les demandes sont rédigées en langage simple (si cela est possible) et répondent aux critères d'évaluation ci-dessous :

1.	Le projet, tel qu'il est décrit, est-il innovant? a. Le projet fait-il appel à un processus ou un programme innovateur afin de résoudre un problème bien défini, pour les Néo-Brunswickois? b. Adaptez-vous une technologie existante dans un nouveau but?
2.	Le projet comporte-t-il des avantages socio-économiques potentiels (directs ou indirects) pour le N.-B., et le processus menant à ces avantages est-il clair? a. Le projet comporte-t-il des retombées économiques potentielles? b. La commercialisation est-elle prévue à un stade ultérieur du projet? c. Y a-t-il des avantages socio-économiques indirects potentiels? i. Les résultats du projet pourront-ils être utilisés pour élaborer des politiques, éclairer des décisions gouvernementales, orienter des pratiques exemplaires, favoriser une utilisation plus efficace des fonds publics ou produire des connaissances pouvant servir au secteur à but non lucratif et au grand public?

	d. La planification de la mobilisation et de l'application des connaissances est-elle en place pour le projet? i. Des efforts suffisants ont-ils été faits pour expliquer les plans relatifs aux connaissances découlant du projet, afin que celles-ci soient communiquées au-delà de la communauté scientifique?
3.	Le chercheur principal et ses collaborateurs ont-ils démontré leur capacité à mener le projet à bien, relativement à ce qui suit? a. Infrastructures et équipement (laboratoire et capacité de laboratoire, partenariats industriels). b. Personnel (à la fois dans l'équipe du chercheur principal et les collaborateurs qui sont engagés, qu'ils soient chercheurs principaux, postdoctorants ou étudiants). c. Soutien de l'établissement du chercheur principal (cours, financement direct, appui accordé aux étudiants, lettres de soutien). d. Le chercheur principal et ses collaborateurs ont une bonne réputation dans leur domaine.
4.	Comment les connaissances et compétences du professionnel de la recherche seront-elles un avantage pour le programme de recherche? a. Le chercheur principal décrit clairement les compétences et l'expérience recherchées chez le professionnel de la recherche; il explique également comment il peut faire progresser la réalisation des objectifs du programme de recherche. Fournir par exemple le CV du candidat ainsi qu'une description dans le formulaire de demande. Si le chercheur principal n'a pas encore trouvé un professionnel de la recherche, fournir une description du poste.
5.	Les contributions du professionnel de la recherche sont-elles bien pensées et décrites? a. Le professionnel de la recherche doit faire un travail essentiel pour le programme de recherche; sa participation et les principaux jalons sont présentés.

	b. Le professionnel de la recherche doit avoir la possibilité de se perfectionner en acquérant de nouvelles compétences, comme le fonctionnement d'un équipement technique, de nouvelles formations, le perfectionnement dans un milieu universitaire ou autre, le développement de processus, la gestion d'un programme de recherche, ou des activités de développement des affaires. c. Le professionnel de la recherche aura la possibilité d'améliorer ses perspectives d'avancement professionnel, que ce soit à l'interne, en acquérant de nouvelles compétences ou en développant son réseau professionnel. d. Il aura également la possibilité de jouer un rôle clé dans l'encadrement et la formation d'autres personnes hautement qualifiées, y compris des étudiants ou d'autres membres du personnel de laboratoire.